

LES ÉCHOS DE CROSSEY

- 3^{ème} spectacle de la saison culturelle : "Le Cri"
- Dossier : lancement du "Plan Local d'Urbanisme"

Tout notre village en un "clic" sur www.st-etienne-de-crossey.fr
Pour envoyer vos articles : echos@crossey.org

M a r s
A v r i l
2010



SOMMAIRE

P1 EN MAIRIE

P2-3 DOSSIER : LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

P4-5 DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

P6 AGENDA INFOS UTILES

D'ici fin mars, toutes les collectivités territoriales (Communes, Intercommunalités, Départements) auront voté leur budget 2010. La réforme territoriale voulue par le gouvernement conduit chacune de ces collectivités à s'interroger sur la façon d'équilibrer leurs dépenses et recettes dans les années à venir. La taxe professionnelle (TP) est supprimée et remplacée par une nouvelle recette. Il fallait réformer la TP mais le calcul de la nouvelle recette implique une réelle menace pour l'autonomie financière des collectivités. La loi dit que la nouvelle recette devra être équivalente, à l'euro près, à l'ancienne, alors pourquoi s'inquiéter, me direz-vous ?

Parce que supprimer la taxe professionnelle avant d'engager la réforme des collectivités territoriales est incohérent. Réformer les collectivités, c'est fixer leur champ de compétences ; les moyens financiers à mettre à disposition ne sont que la résultante des compétences accordées aux collectivités.

De plus, il faut savoir que, la nouvelle recette liée à l'économie ne rapportera que 70% de l'ancienne TP, les 30% manquants (8,5 millions d'euros pour la CAPV) seront versés par l'Etat sous forme de compensation. L'Etat s'est engagé à compenser, à l'euro près en 2010. Quid des années suivantes ? C'est là que se situe notre profonde inquiétude. L'argent public se raréfie, la situation financière de l'Etat est préoccupante. Nous craignons de voir la compensation diminuer rapidement, pour disparaître d'ici quelques années en laissant les collectivités exsangues.

Les élus communautaires viennent de réactualiser le projet de territoire en tentant de répondre à la question :

« Quelle ambition portons-nous pour l'avenir du Pays voironnais ? »

Le Pays voironnais est un territoire constitué de 35 collectivités (34 communes plus la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais/ CAPV), le tout formant un bloc indissociable autour de la ville centre Voiron.

Le Pays voironnais souhaite affirmer et conforter son statut de pôle d'équilibre au sein de la région urbaine grenobloise. Un pôle d'équilibre reconnu et accepté par nos voisins avec lesquels nous travaillons à établir des partenariats solides. Le rôle de la CAPV est d'être l'aménageur du territoire pour les équipements structurants, c'est sa mission première. La CAPV est la motrice du train Pays voironnais, les 34 communes en sont les wagons, les passagers sont les habitants. Pour que les passagers arrivent à bon port et dans les meilleures conditions de confort, il

faut que la motrice tire le train avec toute la force nécessaire. Si la CAPV investit, les communes bénéficieront des retombées liées aux équipements structurants réalisés dans les différents bassins de services du territoire. Je crois au pouvoir de l'intercommunalité, elle est la force, le moteur du Pays voironnais.

Dans le contexte financier actuel, la capacité d'investissement est insuffisante (8 millions d'euros). La CAPV doit améliorer son volume d'autofinancement pour emprunter. Le niveau souhaitable d'investissement a été calculé à 17 millions d'euros par an. Ces investissements sont étroitement liés à la création d'emplois, c'est notre priorité n°1. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont fortement contraintes, leur évolution a été strictement limitée à 2,5% par an.

C'est à ce prix que la CAPV améliorera la qualité de la vie de ses habitants. Le Pays voironnais, territoire à vivre, c'est possible. Il confortera son statut de pôle d'équilibre vis à vis de ses partenaires voisins en créant de l'emploi, des logements, des facilités pour les transports, des services.

Pour mener à bien ce projet, les élus communautaires ont décidé la création d'une fiscalité mixte en 2011, une ressource supplémentaire de fonctionnement, plafonnée à 4 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat.

4 millions, c'est le montant jugé raisonnable et soutenable par les ménages du territoire. Chaque foyer fiscal verra apparaître une colonne « Taxe additionnelle communautaire » sur les feuilles d'imposition à la fin 2011. La valeur moyenne de ce prélèvement supplémentaire pour un foyer stéphanois sera de l'ordre de 105 euros.

Ce choix politique a été difficile à prendre, le plus simple était sans doute de ne rien faire, de rentrer dans notre coquille et d'attendre. Dans cette optique l'existence même du Pays voironnais était condamnée à court terme. C'était le pousser à la noyade dans le bassin d'une grande communauté urbaine grenobloise où les citoyens payent, dès aujourd'hui, beaucoup plus d'impôts que sur notre territoire. Il n'y a aucune raison objective pour que le contexte financier s'améliore dans les prochaines années. Les élus communautaires ont eu le courage politique de prendre la seule décision qui permet d'offrir un avenir au Pays voironnais et par conséquent d'assurer une bonne qualité de vie aux 90000 habitants du territoire.

Votre maire, Jean-François Gaujour

ÉTAT CIVIL

Naissances

18 décembre 2009
25 décembre 2009
27 décembre 2009
27 décembre 2009
03 février 2010

Mariage

06 février 2010

Décès

07 janvier 2010
04 février 2010

HERCE Suzanne Geneviève André
DIANA Nino Fabrice
ARGOD Héloïse Charlotte Paule Marie
ARGOD Arthur Régis Michel Marie
DE BIANCHI Luna Virginie

CALAIS Pierre-Eric et VICHET DIT FRANCENET Aurélie

PORTIER Jean Henri
BOCHET Elyane Madeleine épouse MONTAGNAT-RENTIER

Rédaction coordination maquette :

Commission "Vie du Village et actions culturelles".

Mise en page et impression :

Service Urbanisme - Mairie de St Etienne de Crossey
ISP / S.N. Chartreuse Impression
04 76 26 17 06
Tirage : 1050 ex

Troc'O Plantes de Printemps

Le Dimanche 11 avril 2010, au cours de ce traditionnel troc, vous pourrez échanger des plantes, bulbes, boutures de fleurs, arbustes et plants en tout genre ; récupérer des graines potagères ou semences de fleurs.

Ce troc est gratuit.

Si vous arrivez les mains vides rien ne vous empêchera de récupérer des végétaux.

Par contre, si vous avez des espèces qui prolifèrent dans votre jardin, ne les jetez pas, apportez-les, elles feront le bonheur de mains vertes !

Rendez vous dès 09h00 sur le parvis de la mairie de Saint Etienne de Crossey.

Venez nombreux !

Contact : Mairie au 04.76.06.00.11
ou Myriam Marrant au 04.76.06.00.54

La commission Fleurissement relance le Pucier du Jardinier à Saint Etienne de Crossey

Si vous avez dans le fond de votre grenier ou abri de jardin du matériel de jardinage qui ne sert plus ou dont vous ne voulez plus, rendez-vous au premier pucier du jardinier le dimanche 11 avril 2010 sur la place de la Mairie (ou dans la salle du conseil en cas de mauvais temps).

Offrez une seconde vie à vos outils à main, brouettes, arrosoir, remorques, balançoires, jeux d'enfants, revues, tondeuses, broyeur, taille-haies, tronçonneuses mais aussi salons de jardin, bancs, décorations, nains de jardins, statuaires, poteries, zingeries, ferronneries, fontaines, tuteurs, claustras, barrières, portails, parasols...et tous les accessoires liés aux activités de jardinage.

Mise en place des stands dès 08h30, emplacement gratuit ! Pour une meilleure organisation, merci de réserver votre emplacement.

Le bonheur est au jardin, venez nombreux !

Contact : David Latassa
au 04.76.91.33.59 en soirée
ou Myriam Marrant 04.76.06.00.54

LES ELECTIONS REGIONALES auront lieu les 14 et 21 mars 2010

à la salle des Fêtes de Saint Etienne de Crossey de 8 h à 18 h..

Nous avons besoin de personnes volontaires pour participer au dépouillement après le vote.

Contactez la Mairie au 04 76 06 00 11.

SAISON CULTURELLE : Une création internationale qui mêle théâtre, danse et musique

L'humanité qui traverse les textes bibliques est au cœur de ce spectacle. Des textes qui parlent de nos blessures, nos espoirs, et nos combats au-delà de toutes croyances religieuses. Un cri d'homme en colère et en résistance. Un cri d'amour et de bonheur. Le cri de la vie. Portée par une force poétique et politique, cette création internationale mêle comédiens, danseurs et chanteurs venus du Brésil, Norvège, France et Suisse.

**Mise en scène : Laurent Poncelet ;
Distribution : Bráulio Bandeira, Ernesto Filho, Blandine Griot, Katarina Stalder, Emmanuelle Thil
Production : Compagnie Ophélie Théâtre
www.opheliatheatre.fr
Tarifs : 10€, 7,5€ et 6€**

INSCRIPTIONS A L'ECOLE

ECOLE MATERNELLE : prendre rendez-vous en mairie : 04 76 06 00 11.

ECOLE ELEMENTAIRE : renseignements dans le flash d'avril.

Une plume Stéphanoise très attachante : Sophie Dutérail

Sortie de son second ouvrage

En février dernier, Sophie Dutérail a transformé un second essai en publiant un nouvel ouvrage aux Editions Publibook.

« J'écouterai derrière la porte » est un recueil de nouvelles profond, touchant, qui vous laissera à fleur de peau.

La jeune stéphanoise, après un Master Management du Sport et des Loisirs, est aujourd'hui Responsable de Communication Bébé King au siège du Groupe King Jouet à Voiron. Elle garde le cœur littéraire et nous offre aujourd'hui un ouvrage tendre dans lequel elle dévoile des secrets, des petits bouts de vie, de l'amour et quelques rêves réalisés aussi... Un style épuré, qui va droit au but, droit au cœur, et qui ne vous laissera pas sans réveiller vos émotions.

Pour tous renseignements :
www.sophie-duterail.com



WWW.covoiturage-paysvoironnais.com

... et le site vous dénicher le covoitureur idéal ! Pour tous les jours ou seulement de temps de temps ... C'est sans contrainte et sans engagement ! Ouvert à tous, l'inscription est gratuite.

CAPV SERVICE DE L'EAU

INFORMATIONS

1^{er} chantier :

Des travaux vont débuter mi-mars pour doubler la canalisation AEP existante qui part du pompage de St Joseph de Rivière vers Coublevie. Le tracé est le suivant : du réservoir des gorges de Crossey la canalisation passe par le Chemin des Balmes, la Route du Grand Rocher, le Chemin de l'Etang ; ensuite elle emprunte un chemin privé pour rejoindre le Chemin du Pontet, puis au hameau de l'Etang Dauphin la Route du Château pour rejoindre la RD 520 via Coublevie.

2^{ème} chantier :

Ces travaux consistent à remplacer une canalisation existante, qui part de Voiron vers Saint Nicolas de Macherin. Le tracé projeté est le suivant : le piquage va se faire dans les gorges, au niveau du carrefour entre la route de Tolvon est la route des gorges (Coublevie), ensuite la canalisation sera posée route des Gorges en direction de la Croix Bayard puis direction les Moulins de Crossey par des terrains privés ; elle empruntera ensuite un chemin rural qui longe la Morge pour ressortir au droit de l'emplacement de l'ancienne station d'épuration de la commune. Elle traverse alors la route du Paris pour partir en direction du Garcin, le Chemin du Bouillat. Elle ira ensuite par des terrains privés en direction du Puit d'Enfer et rejoindra le hameau du Bergureuil (St Nicolas de Macherin) par la voie communale dite Chemin du Paris qui est le prolongement du Chemin du Goulet sur St Nicolas de Macherin.

DOSSIER URBANISME :

Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Le conseil municipal a voté le 16 février dernier la délibération pour l'élaboration du PLU de la commune. Elle acte le premier pas vers ce nouveau document de planification local qui verra le jour d'ici fin 2012. Si la commune est contrainte par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de réaliser son nouveau PLU, elle a souhaité que cette démarche soit aussi l'opportunité de s'engager dans une réelle réflexion sur l'avenir de notre territoire et l'amélioration de la qualité de vie de tous. Retour sur les premiers engagements de la commune...

ZOOM

Le PLU c'est quoi ?

Le contenu d'un PLU :

- **Le rapport de présentation**, (article R123-2 du code de l'urbanisme) composé d'un diagnostic qui donne les enjeux pour l'avenir du territoire sur la base d'un constat sur ses atouts et faiblesses, ainsi qu'un état initial de l'environnement de la faune et de la flore qui permet de préserver le cadre de vie.
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**, (article R123-3 du code de l'urbanisme) qui est la construction d'un projet partagé pour le développement du territoire horizon 2025.
- **les Orientations d'Aménagements et leurs incidences sur le territoire**, (article L123-3 du code de l'urbanisme) qui sont des zooms sur des parties stratégiques du territoire concernées par des projets urbains comme par exemple, la revitalisation du centre bourg.
- **le règlement du PLU**, (article R123-4 du code de l'urbanisme) document opposable aux tiers, il fixe les règles d'implantation des différents usages du sol selon les zones (U, AU, Agricole, Naturelle...)
- **le document graphique**, c'est le plan de zonage de la commune qui donne l'affectation des sols et les annexes, tous les autres documents que le PLU prend en compte (articles R123-11 à 14 du code de l'urbanisme)

Pour en savoir plus...

Loi SRU : <http://www.aurg.org/sru/sru.htm>

Développement durable : <http://www.monvillageaugrandair.com/>

Projets urbains durables : <http://www.caue-isere.org/>

Un PLU, pourquoi ?

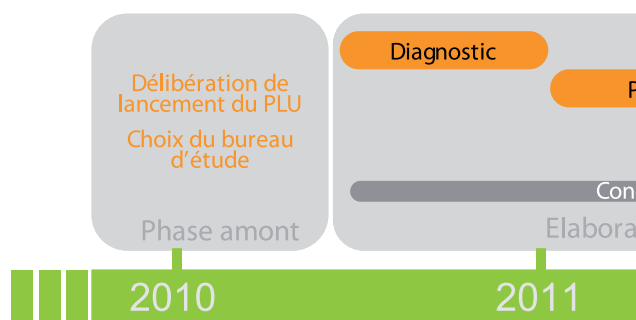
La commune a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme venant remplacer le POS qui ne répond plus aux exigences actuelles issues de la prise en compte du développement durable imposée par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU).

En effet le POS de la commune, approuvé en 1976 puis révisé en 1993, n'est pas en phase avec les grands principes durables de maîtrise de l'étalement urbain et de préservation de l'environnement naturel. Il s'agit aujourd'hui de se doter d'un outil de gestion des sols qui permette de maîtriser le développement urbain afin de préserver l'identité du territoire, de conserver son esprit de « village à taille humaine ».

Comme le POS (le Plan d'occupation des sols), le PLU est un document d'urbanisme réglementaire et à ce titre, il détermine les zones constructibles, les zones de protection des espaces naturels ou les surfaces destinées à l'agriculture, ainsi que les règles à respecter dans la construction. Mais au delà de ce simple zonage, il exprime avant tout, le projet communal et planifie le développement souhaité du territoire pour les 10 années à venir.

Des grands enjeux identifiés

L'équipe municipale a souhaité s'impliquer fortement dans la réflexion sur le PLU et a débuté sa réflexion en amont dès l'automne 2009 afin de se rassembler sur des enjeux partagés. [...]





Ainsi, la délibération est le fruit d'un travail de définition des ambitions politiques alimenté par des réunions internes thématiques avec le concours de la Direction Départementale des Territoires (anciennement la DDE), du Pays Voironnais, du Parc Naturel Régional de la Chartreuse et du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) de l'Isère.

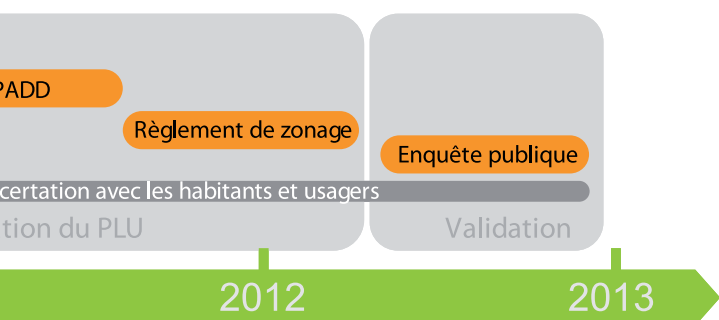
Il ne s'agit pas de faire des vœux pieux qu'on ne saurait tenir, mais d'identifier des objectifs clairs afin que le travail des prochaines années soit productif. Ces orientations ambitieuses alimentent la délibération mais ne sont pas figées et évolueront à mesure de la construction du document : on retrouve selon trois grandes familles, des enjeux liés au paysage, à l'environnement et aux ressources naturelles, des enjeux liés au développement urbain, à l'habitat et aux déplacements, et des enjeux liés aux équipements, aux infrastructures et au tissu économique.

Cette délibération est un document public consultable par tous en Mairie.

Un projet de longue haleine

Le calendrier prévisionnel du PLU prévoit une approbation du nouveau document d'urbanisme d'ici fin 2012. Après la délibération, la prochaine étape au printemps est de choisir le bureau d'étude pluridisciplinaire qui assistera la commune durant toute son élaboration.

L'équipe retenue accompagnera la commune dans la définition d'un diagnostic du territoire qui devrait se dérouler avant la fin de l'année 2010. L'étude soulèvera des questions thématiques sur le développement urbain, l'économie, la démographie, le paysage, l'environnement afin de faire l'état des lieux de l'existant.



Correspondance des anciennes zones POS et des nouvelles zones PLU :

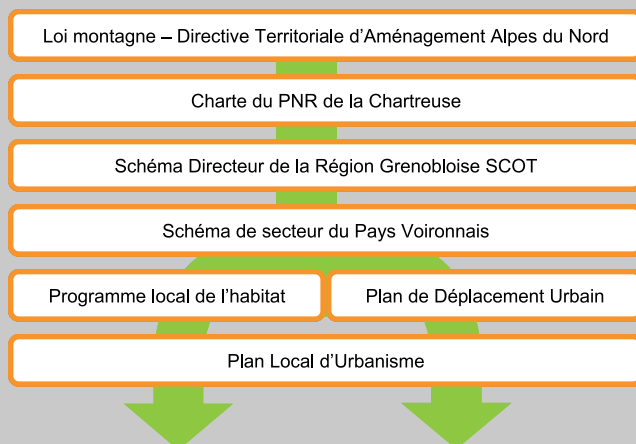
	POS	PLU
Zones urbanisées	U	U
Zones à urbaniser	NA	AU
Zones agricoles	NC	A
Zones naturelles	ND	N

Suite à la validation du diagnostic, suivra la phase d'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable puis la traduction du projet au sein du règlement et le zonage donnant l'utilisation des sols à la parcelle.

Au cours de ce travail de longue haleine, la municipalité sollicitera l'avis des habitants et des acteurs du territoire afin de construire un projet cohérent et partagé, accepté de tous. En effet, l'équipe municipale souhaite amener le public à réfléchir sur le devenir du territoire au travers de la programmation de réunions publiques et expositions sur l'avancement du projet. Bien entendu, les élus et le service urbanisme se tiennent dès à présent disponibles pour renseigner la population.

Le point sur : La planification territoriale, une imbrication de documents cadres

Le PLU de la commune devra être compatible avec les orientations des documents de «norme supérieure». Par exemple, le PLU doit prendre en compte dès aujourd'hui les principes de développement du futur Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération grenobloise qui sera approuvé en 2011 ! D'où l'intérêt d'associer de nombreux acteurs issus de toutes les échelles territoriales en amont de la réflexion.



4

A.E.J. - Pôle Jeune

Développement durable : L'AEJ fait son Sommet !

Fin mars début avril, l'AEJ se met au vert au même titre que la semaine nationale du développement durable qui a lieu officiellement du 1er au 7 avril.

Différentes animations seront organisées sur les communes de Crossey et St Aupre. Le programme sera disponible courant mars dans les mairies des deux communes ainsi que sur les sites Internet de Crossey et d'AEJ. Venez nombreux montrer votre implication !

RDV Ados de l'AEJ :

Vendredi 12 mars : le Bistroloco est disponible pour les jeunes souhaitant s'investir (dans l'optique d'un projet à financer ou simplement pour le plaisir) et profiter du spectacle « Le Cri », proposé dans le cadre de la saison culturelle de la commune

Vendredi 26 mars : soirée 11-13 ans (thème de la soirée à définir)

Tous les mercredis, les tournois de badminton continuent. RDV au gymnase de Crossey à partir de 14h.

TENNIS : Les Minimes champions de l'Isère.

Le gymnase intercommunal de la Haute Morge recevait mercredi 19 décembre la finale des inter-clubs de tennis du championnat de l'Isère 4^{ème} division.

Dans la catégorie garçons de 13 et 14 ans la finale opposait St Etienne de Crossey à St Etienne de Saint Geoirs.

Nos trois jeunes Stéphanois l'emportait, à l'issue d'une rencontre très indécise. Chaque équipe ayant remporté un simple, le double brillamment remporté donnait la victoire et le titre à Crossey. Félicitations à Cédric Perret, Nicolas Vachez et Simon Jean pour leurs belles prestations.



Les champions de l'Isère en compagnie de dirigeants, de l'entraîneur du club et de l'adjoint aux sports.

A.E.J. - Futsal :

L'activité futsal dont vous avez eu écho dans les dernières éditions est officiellement lancée. C'est sous le nom d'Inter Futsal Club que l'association va fonctionner. Pour la petite histoire, elle est née d'une entente entre des jeunes de Crossey et de St Jean de Moirans. Accompagnés et soutenus par l'association AEJ, ces jeunes se sont investis ces derniers mois afin de constituer un

DYNAMIQUE GYM

135 adhérents, 7 heures de cours par semaine, 4 animatrices diplômées.

Fin janvier, nous nous sommes retrouvés pour fêter la galette des rois. Nous avons profité de la soirée pour passer un diaporama des photos que Chantal avait prises des différents cours en décembre. Les cours se poursuivent suivant leur rythme et leur forme pour le plaisir de chacun.

Pour exemple :

(Toute personne se reconnaissant...)

L'action se déroule un jeudi après midi au gymnase.

Aujourd'hui la trouvaille de Monique notre animatrice c'est la corde à sauter.

dossier et obtenir des accords de principe pour l'attribution de subventions municipales. Aujourd'hui, tout semble être en bonne voie pour débiter l'activité. Il ne manque plus que des adhérents pour compléter l'effectif. Les entraînements auront lieu le mercredi de 19h30 à 20h30 au gymnase de Plan Menu à Coublevie.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mathieu RIVELA au 06 98 05 31 97 ou Jérémie CAILLAT au 06 89 16 62 05

Après un échauffement, trouver son équilibre et sentir le mouvement, nous allons martyriser la corde pendant une heure. Couché, assis ou debout.

On la tire, on la plie en deux, en quatre, on marche dessus, on saute.

Bien sûr, tout cela a un but.

Faire travailler les muscles, les dorsaux, les abdominaux, les obliques, trouver son équilibre et j'en passe...

Ah ! J'oubliais le challenge : tenir assis, le dos plaqué contre le mur pendant plusieurs minutes... ça chauffe !

On se détend avec la relaxation accompagnée d'une musique appropriée et c'est fini. Le groupe est ravi, rendez-vous la semaine prochaine...

Michel Choquet

AS CROSSEY FOOTBALL

Nos équipes U13 (correspondant à l'ancienne catégorie Benjamins) finissent l'année en tête de leur championnat respectif : 4^{ème} victoire consécutive pour l'équipe 1 évoluant en niveau Excellence U 13 à 7.

Après 3 victoires, l'équipe 2 (Niveau Promotion d'Excellence) a marqué le pas avec un nul 2-2 à Thodure lors de la dernière journée avant la trêve hivernale. Nos 2 équipes, toujours qualifiées en coupe de l'Isère, terminent l'année 2009 invaincues en championnat (phase 2)...et laissent espérer de belles choses pour la suite de la saison.

La reprise du Championnat est fixée au 06 Mars pour nos 22 jeunes licenciés âgés de 12 et 13 ans.

Olivier BRES

Maison Pour Tous

657 rue du tram
38960 St Etienne de Crossey
Tél : 04 76 55 32 73
mail : mpt.crossey@orange.fr

Du nouveau à La MPT...

Hip Hop...Sylvie a ouvert un cours adultes/grands ados le mardi à 20h...

Attention si il n'y a pas assez de participants, nous nous verrons dans l'obligation d'arrêter ce nouveau cours...Alors plus d'hésitation...

Renseignements : Marie Laure mardi (14h 19h) Mercredi (9h 12h).

DATES IMPORTANTES

Conseil d'Administration le 17 mars 2010 20h30 à la MPT

Stage Cirque du 12 au 16 avril 2010

Après le succès du stage de février voici celui de Pâques, une semaine entière pour découvrir, apprendre, préparer un spectacle... Attention les places sont limitées.

Spectacle de fin d'année le samedi 12 juin 2010

Et si on lui trouvait un nom à ce spectacle ?

Marie Laure attend vos idées, suggestions....

(Promis l'auteur du nom choisis aura une place d'honneur !)



AGENDA

MARS

- Ven 5 :**
- Don du sang - Salle des fêtes - 17h à 20h
 - ARBORESENS «Les Elixirs Floraux» à 18h15
- Ven 12 :**
- **SAISON CULTURELLE théâtre : «Le Cri»**
Salle des fêtes - 20h30
 - CAPV - RDV de l'évolution professionnelle
Renseignements : 04 76 93 17 18
- Dim 14 :**
- Elections Régionales - Salle des fêtes - 8h à 18h
 - SAPEURS POMPIERS matinée diots à la caserne
- Mer 17 :**
- A.E.J. Assemblée générale
Mairie salle du Crest à 20h
- Ven 19 :**
- FNACA Cérémonie au monument aux morts 10h30
 - Compagnies «Les Pommes Dauphines»
Pièce de théâtre» Le bal des 7
Salle des fêtes - 20h30
- Dim 21 :**
- Elections régionales - Salle des fêtes - de 8h à 18h
- Lun 22 :**
- Conseil Municipal - Mairie - 20h30
- Mar 23 :**
- Crèche «Les Zébulons» Assemblée Générale
Mairie - 20h
- Dim 28 :**
- PUCIER du Sou des Ecoles - Salle des fêtes
de 8h à 17h

AVRIL

- Jeu 8 :**
- CAPV Validation des acquis de l'expérience
Renseignements : 04 76 93 17 18
- Dim 11 :**
- Troc'Plantes et pucier du jardinier
devant la mairie - 9h
 - Union Cycliste Voironnais 7^{ème} grand prix cycliste
 - Concours de belote du Basket - Salle des fêtes
- Sam 24 :**
- Crossey Animation Bal - Salle des fêtes
- Ven 30 :**
- **SAISON CULTURELLE Cirque «Famille Fanelli»**
Salle des fêtes - 20h30
 - ARBORESENS Les cures dépuratives de printemps
18h15

MESSES

7 mars	Chirens	10 h 30
14 mars	St Aupre	10 h 30
21 mars	Tolvon	10 h 30
28 mars	(Rameaux) St Etienne-de-Crossey	10 h 30
3 avril	(Veillée) St Nicolas-de-Macherin	20 h 00
4 avril	(Pâques) Chirens	10 h 30
11 avril	St Aupre	10 h 30
18 avril	Tolvon	10 h 30
25 avril	St Etienne-de-Crossey	10 h 30

GARDES MEDICALES

Le médecin de garde reçoit les patients à son cabinet médical de préférence le samedi de 12h à 20h et le dimanche de 8h à 20h.

Le médecin de garde est aux urgences à l'hôpital de Voiron de 20h à minuit samedi et dimanche.

MARS

6 et 7	Dr SARFATI (Voiron)	04 76 05 83 56
13 et 14	Dr SCHIHIN (Voiron)	04 76 05 19 30
20 et 21	Dr DUMONT (Coublevie) renseignements	04 76 06 02 13
27 et 28	Dr VERNAY-PIVOT (Voiron)	04 76 32 92 85

AVRIL

Les gardes d'avril 2010 seront publiées dans le prochain flash infos.

INFOS UTILES

MAIRIE

Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h
Mardi : 10h - 12h / 13h30 - 18h
Mercredi : fermé
Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
Samedi : 9h - 12h
mairie@crossey.org
Tél. : 04 76 06 00 11

BIBLIOTHEQUE

LUNDI: de 17 H à 19 H
MERCREDI : de 15 H à 19 H
JEUDI : de 15 H à 19 H
SAMEDI : de 17 H à 19 H
Bibliotheque@crossey.org
Tél. : 04 76 06 00 96

ECOLES :

Du Lundi au vendredi :
9 h à 12 h / 13 h 30 à 16 h 30

Ecole maternelle :

04 76 06 06 76

Ecole primaire :

04 76 06 05 57

Cantine - Garderie :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
7 h 30 - 9 h / 12 h - 13h30
16 h 30 - 18 h 15
04 76 06 09 96

CRECHE : 04 76 55 33 84

AEJ et CENTRE DE LOISIRS

04 76 93 42 31

MPT (Maison pour tous)

04 76 55 32 73

Marché tous les jeudis

(devant la mairie)

à partir de 14h

Fruits/légumes / fromages / pains /
vins produits locaux / pizzas

DECHETERIES

SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN

Lundi Mercredi et Vendredi :

14 h à 18 h 30

Samedi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

COUBLEVIE

Lundi au Vendredi de 14 h à 18 h 30

Samedi 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

04.76.66.13.34

LA BUISSE

Lundi au Vendredi

de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Samedi 9 h - 12 h et 13 h 30 - 18 h

PERMANENCES

ARCHITECTE CONSEIL : M. Rigassi sur rendez-vous : 04 76 06 00 11

ASSISTANTE SOCIALE : centre social de Voiron : 04 76 67 96 10

MAISON DU DÉPARTEMENT (Coublevie) : Service du Conseil Général 04 76 65 64 17

PUERICULTRICE DE SECTEUR : 04 76 67 21 29

PERMANENCE ADPAH : Madame Isabelle Dufeutrelle

reçoit uniquement sur rdv les 2^{ème} jeudi du mois

Contact pour les rdv : 04 76 32 74 30 au pôle solidarité du pays voironnais
(ADPAH)

lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h30/13h30 à 17h

CAPV - Services des eaux - Changement de n° de téléphone

Service accueil : 04 76 67 60 10

N° d'urgence : 04 76 67 60 20

PHARMACIE DE GARDE : Contactez le 08 25 70 15 15

PERMANENCES DENTISTES : 04 76 00 06 66

CABINET DE SOINS INFIRMIERS : 06.86.27.79.69 - 7 jours/7 - 24 heures/24